UNION EUROPÉENNE

Bruxelles, le 19 février 2013
A 91/13

Déclaration de Catherine Ashton, Haute Représentante de l'UE, sur la ratification du Statut de Rome sur la Cour Pénale Internationale par la Côte d'Ivoire

La Haute Représentante de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité et vice-présidente de la Commission, a fait ce jour la déclaration suivante:

"Je me réjouis de la ratification du statut de Rome sur la Cour Pénale Internationale par la Côte d'Ivoire, notifiée ce 15 février, et j'en félicite les autorités ivoiriennes. Par cette décision, la Côte d'Ivoire confirme son attachement à l'état de droit au niveau national et international.

Avec cette ratification, la Côte d'Ivoire devient le 122ème Etat membre du statut de Rome et rejoint un nombre croissant d'États qui estiment qu'il ne peut y avoir d'impunité pour les crimes les plus graves.

L'Union européenne a depuis longtemps soutenu la ratification du statut de Rome. Cette ratification s'aligne également sur les engagements pris entre l'Union européenne et les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique à travers l'accord de Cotonou, d'œuvrer ensemble à la ratification du statut de Rome."

P R E S S E

POUR EN SAVOIR PLUS:
Michael Mann +32 498 999 780 - +32 2 584 97 80 - Michael.Mann@eeas.europa.eu
Maja Kocijancic +32 498 984 425 - +32 2 298 65 70 - Maja.Kocijancic@ec.europa.eu
Sébastien Brabant +32 460 75 09 98 - Sebastien.Brabant@ec.europa.eu
www.eeas.europa.eu
Follow us on Twitter @eu_eeas

FR